



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 26
Voix favorables : 26
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 06/10/2020

DELIBERATION
n° CA 2020 - 93

**relative à la revalorisation de l'indemnité de dépassement horaire « forfait du samedi »
des personnels exerçant en bibliothèque**

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L712.3,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 01 octobre 2020,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

L'indemnité de dépassement horaire dite « forfait du samedi » versée aux personnels exerçant en bibliothèque est revalorisée à 160 € nets (199.08 € bruts pour les agents non titulaires, 176.86 € bruts pour les agents titulaires). Ces montants sont susceptibles d'évoluer selon les cotisations en vigueur.

Article 2

Les présentes dispositions sont applicables à la rémunération des agents concernés à compter du 1^{er} septembre 2020.

La présidente du conseil d'administration,


Corinne MASCALA
